

**ARRETE**  
**Prescrivant l'enquête publique relative au projet de révision du**  
**Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du**  
**Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune du Perreux-sur-Marne**

**2016-D- 02.**

**Le Président de l'Etablissement Public Territorial #ParisEstMarne&Bois,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-19 et R.153-8 ;

**Vu** le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-46 ;

**Vu** le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

**Vu** l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal du Perreux-sur-Marne en date du 19 décembre 2013 prescrivant l'élaboration du PLU ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal du Perreux-sur-Marne en date du 26 mars 2015 prenant acte du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;

**Vu** la décision n° 94-004-2015 du Préfet du Val-de-Marne dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale du PLU ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal du Perreux-sur-Marne en date du 22 octobre 2015 arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation publique ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission interdépartementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du 15 décembre 2015 ;

**Vu** la délibération du Conseil territorial en date du 08 février 2016 sollicitant l'accord de la commune du Perreux-sur-Marne afin de poursuivre la procédure d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal du Perreux-sur-Marne en date du 11 février 2016 donnant son accord à l'Etablissement Public Territorial #ParisEstMarne&Bois pour qu'il poursuive et mène à son terme la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

**Vu** les différents avis recueillis sur le projet de PLU arrêté ;

**Vu** la décision du 15 décembre 2015 de la Présidente du Tribunal administratif de Melun portant nomination d'un commissaire-enquêteur ;

**Vu** les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

Accusé de réception en préfecture  
094-249400078-20160212-2016-d-02-AU  
Date de télétransmission : 12/02/2016  
Date de réception préfecture : 12/02/2016

## ARRETE

**ARTICLE 1** – Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune du Perreux-sur-Marne valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), dans sa version arrêtée, du **07 mars au 08 avril 2016 inclus**, soit pendant 33 jours, en vue de son approbation par l'Etablissement Public Territorial #ParisEstMarne&Bois.

### *Caractéristiques principales du projet :*

Le projet de PLU s'inscrit dans la continuité du POS en ciblant des zones stratégiques de densification sur les axes principaux, les entrées de villes, en centre-ville et à proximité des gares ; tout en préservant les zones pavillonnaires et les bords de Marne afin de maintenir la qualité paysagère et le cadre de vie du Perreux-sur-Marne.

La révision du POS et sa transformation en PLU permet également à la commune de se doter d'un document d'urbanisme conforme au contexte législatif en vigueur et de prendre en considération les nouvelles dispositions de la loi Grenelle 2.

**ARTICLE 2** – Ont été désignés par le Tribunal administratif de Melun :

- Monsieur Bernard PANET, ingénieur en urbanisme et aménagement en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur titulaire ;
- Monsieur Patrice DUNOYER, directeur des services techniques en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

En cas d'empêchement du commissaire-enquêteur titulaire, le commissaire-enquêteur suppléant remplacera le titulaire et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

**ARTICLE 3** – Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie du Perreux-sur-Marne pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 (18h le vendredi) et le samedi de 9h00 à 12h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de PLU et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser au commissaire-enquêteur par écrit à la mairie :

Monsieur le Commissaire-enquêteur  
Enquête publique sur le projet de PLU du Perreux-sur-Marne  
Hôtel de ville  
Place de la Libération  
94170 LE PERREUX-SUR-MARNE

Ou par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete.plu@leperreux94.fr](mailto:enquete.plu@leperreux94.fr)

**ARTICLE 4** – Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à l'hôtel de ville du Perreux-sur-Marne pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales les :

- Lundi 07 mars 2016 de 14h à 17h ;
- Samedi 12 mars 2016 de 9h à 12h ;
- Mercredi 16 mars 2016 de 9h à 12h ;
- Samedi 26 mars 2016 de 9h à 12h ;
- Vendredi 08 avril 2016 de 14h à 18h.

**ARTICLE 5** – Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Des informations sur le projet soumis à enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur Jacques J.P. MARTIN, Président de l'Etablissement Public Territorial #ParisEstMarne&Bois, responsable du projet, ou de son représentant.

**ARTICLE 6** – Le commissaire-enquêteur peut prolonger l'enquête par décision motivée pour une durée maximale de 30 jours lorsqu'il juge nécessaire de tenir une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation d'enquête.

**ARTICLE 7** – A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur dresse, dans les 8 jours après la clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remet au Président de l'Etablissement Public Territorial #ParisEstMarne&Bois. Ce dernier dispose de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire-enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Président de l'Etablissement Public Territorial #ParisEstMarne&Bois son rapport et ses conclusions motivées.

Simultanément, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du département du Val-de-Marne et Madame la Présidente du Tribunal administratif de Melun.

**ARTICLE 8** – Dès leur réception, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la ville du Perreux-sur-Marne situé au 4 allée de Bellevue pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture.

**ARTICLE 9** – Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département du Val-de-Marne.

Cet avis sera affiché au siège de l'Etablissement Public Territorial #ParisEstMarne&Bois sis à Champigny-sur-Marne, à la mairie du Perreux-sur-Marne et sur les panneaux d'affichage administratifs de la commune. Les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique seront également consultables sur le site internet : [www.leperreux94.fr](http://www.leperreux94.fr)

**ARTICLE 10** – Le projet de PLU a été dispensé par Monsieur le Préfet du Val-de-Marne de la réalisation d'une évaluation environnementale. Les informations environnementales se rapportant au projet sont indiquées dans le rapport de présentation du PLU.

Fait à Champigny sur Marne, le 12 février 2016.

Le Président,

Jacques JP MARTIN



Accusé de réception en préfecture  
094-249400078-20160212-2016-d-02-AU  
Date de télétransmission : 12/02/2016  
Date de réception préfecture : 12/02/2016



Accusé de réception en préfecture  
094-249400078-20160212-2016-d-02-AU  
Date de télétransmission : 12/02/2016  
Date de réception préfecture : 12/02/2016